

Mercredi 26 avril 2023

Le volet 2023/2026 de la charte Forestière des Montagnes de l'Ain est signé



Aujourd'hui, les élus de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ont réitéré leur engagement en faveur des forêts du territoire à travers la signature de la convention de partenariat 2023/2026 liée à la charte forestière des montagnes de l'Ain.

Une rencontre autour des sujets forestiers

M. Patrice Dunand, Président de l'Agglomération, ainsi que Mme Muriel Bénier, Vice-présidente chargée de l'agriculture, ont signé cette nouvelle convention aux côtés de Lucien Maire, Vice-président de la commission Agri-Forêt d'Haut-Bugey Agglomération.

A l'occasion de cette rencontre au siège de l'Agglo, les échanges autour des sujets forestiers du territoire ont permis de faire remonter les enjeux pour la préservation et l'entretien des forêts et projets sur la filière.

La convention définit notamment les conditions de compensation financières correspondantes pour l'animation de cette charte et la mise en œuvre du programme d'actions 2023-2026, dont les forêts communales et privées du Pays de Gex sont bénéficiaires.

Un projet sylvicole qui s'articule autour d'ambitions fortes :

Renforcer l'atténuation du changement climatique en adaptant les peuplements de végétaux en préservant les milieux et les espèces.

Fournir du bois d'œuvre et le bois « énergie » de manière durable pour développer l'économie de la filière bois.

Valoriser les rôles sociétaux de la forêt, des paysages, des loisirs et protéger contre les risques naturels.

Patrice Dunand : « Les enjeux sont majeurs pour la préservation de la forêt, et la valorisation de l'ensemble de la filière du bois. De nombreux défis, parfois encore imperceptibles, vont se poser ou se posent déjà. Il est essentiel de mettre en commun des moyens pour y faire face ensemble. L'ensemble des métiers de la forêt doivent être défendus et la diversité des usages doit être préservée, que ce soit en matière de tourisme, de rando, de préservation de l'environnement, d'adaptation de la montagne ou encore de gestion des paysages. »



BUGEYSUD
Communauté de communes



Muriel Bénier : « *Il est important de souligner que cette charte engage à l'échelle de la forêt des montagnes de l'Ain, pour sa préservation et son fonctionnement. Les communes gessiennes sont particulièrement attachées à leur forêt et cette charte doit permettre une gestion visible et des leviers de financements essentiels pour leurs projets.* »

Lucien Maire : « *La forêt est multifonctionnelle et regroupe de nombreuses activités. Cette charte a également pour but d'améliorer l'information du grand public et sa sensibilisation comme le montre l'exemple de la journée internationale des Forêts qui proposera de nombreuses activités pédagogiques et ludiques**

Pays de Gex Agglomération, partenaire depuis 2021

L'agglo du Pays de Gex s'est alors inscrite comme nouveau partenaire à l'animation de cette charte forestière née en 2004. Son territoire représente aujourd'hui en tout plus de 193 000 hectares couverts à 46% par des forêts, et comprend également Haut-Bugey Agglomération, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la Communauté de Communes Bugey Sud.

**Chaque année au mois de mars. Deux animations sont proposées par Pays de Gex agglo et La Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura lors de cet évènement.*